

La solution à sa mémère

On se souvient, c'est cet automne, lors de la présentation de l'organigramme de la nouvelle DRFIP du Bas-Rhin, qu'apparaissait une nouvelle et bien mystérieuse mission : la MMR (se prononce Deuzémère dans les milieux chébrans des AG et DR FIP) pour Mission de Maîtrise des Risques. Et on ne savait rien de plus sinon que ce mini pôle à haute valeur indiciaire ajoutée intégrerait la Cellule Qualité Comptable (CQC) dont la mission est étroitement liée à la certification annuelle de comptes de l'état. Mais cette CQC existait bien avant la création de la mémère. Quel serait donc le + de la mémère et quels étaient donc ces risques qu'elle se vouerait à maîtriser ?

La réponse fut apportée lors du dernier CTPD par la direction qui avait inclus à l'ordre du jour la présenta-



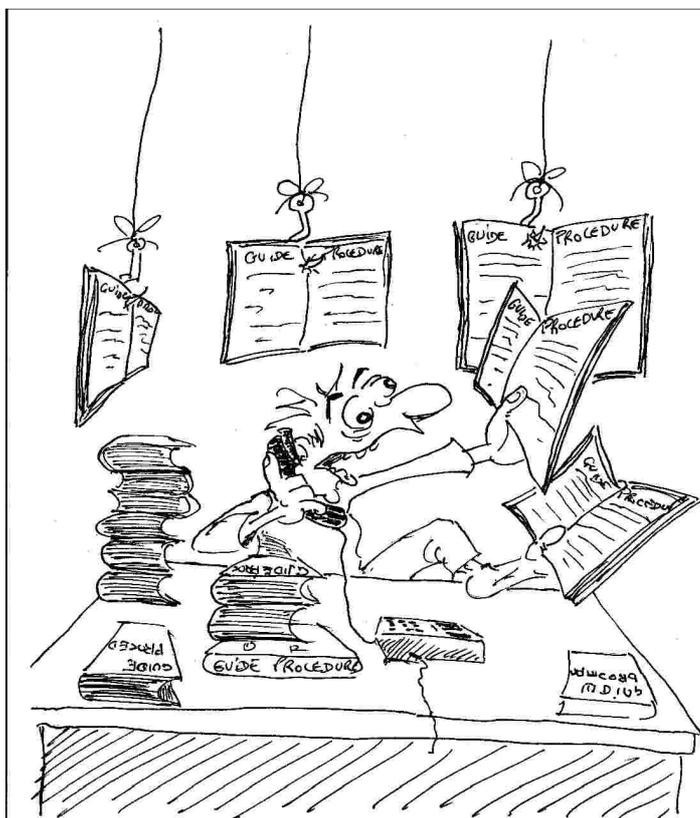
tion de sa mémère. La seule bonne nouvelle de l'affaire c'est que de l'aveu même de M. le DRFIP : " avec les réductions d'emploi qui ne sont pas prêtes de s'arrêter", la Direction Locale reconnaît implicitement le déficit chronique d'effectifs dans nos services. La solution est

donc simple : "nous n'avons pas le choix, nous devons nous adapter pour continuer de mener correctement à bien nos missions". Voilà donc le risque à maîtriser : celui de ne plus parvenir à faire notre boulot correctement faute de personnels. Tiens-donc ? La solution à sa mémère est donc simple : il va s'agir de définir précisément "qui fait quoi et quoi est fait par qui dans les services" (sic). Les responsables d'unités et les agents apprécieront... Dans cet objectif, la mémère va s'atteler à un travail de romain : la rédaction de "guides de procédures" pour chacun des multiples métiers qui constituent notre belle administration et leur mise à jour, le tout accessible en ligne à tout moment par tous et pour tous.

Autrement dit plus personne n'aura d'excuse pour perdre du temps à accomplir sa tâche ou celle du collègue absent, il n'y aura qu'à consulter et appliquer les conseils à sa mémère au travers de ces guides et « Ende gut alles gut ».

Gageons qu'une batterie d'indicateurs garnira le berceau du nouveau bébé qui bientôt feront état d'une telle efficacité de la solution à sa mémère qu'à l'avenir la mémère servira certainement à définir avec précision qui ne fera plus quoi et quoi ne sera plus fait par qui.

Ce que redoute la Cigogne c'est qu'à terme la solution à sa mémère se transforme en résultat à son pépère (Pétages de Plomb à Répétition).



L'ordre du jour très chargé de cette séance, comportait entre autres, un large tour d'horizon sur les différents chantiers ouverts par la DRFIP. S'agissant du nouvel immeuble de MOLSHEIM, bien qu'étant flambant neuf, il présente déjà quelques inconvénients, notamment au niveau de l'accueil, dont celui du courant d'air dans l'entrée, et de l'accès même du bâtiment, qui certes est esthétique, mais glissant et donc dangereux. Le CHS va donc prendre en charge un mode de chauffage pour le sas d'entrée, et des devis seront demandés afin de régler le problème de l'escalier. Enfin, un mobilier de cuisine neuf sera financé par les services sociaux. Le CENTRE de PRELEVEMENT SERVICE, devra quitter Schiltigheim pour la mi-août au plus tard, et sera vraisemblablement installé au DI du Trésor, rue du Général Picquart. Hélas, les agents savent d'ores et déjà qu'ils ont beaucoup à perdre, sur le plan de l'espace, du parking, et qu'ils devront faire face au manque d'isolation du bâtiment. Des travaux sont prévus, certes mais quand ?

Les importants travaux du CFP de SCHILTIGHEIM devraient se terminer fin avril 2011. Il est nécessaire de rappeler que ce chantier s'est fait sur site occupé, et que les agents ont quotidiennement humé de l'air vicié, et se sont battus journellement contre une épaisse couche de poussière. La gestion calamiteuse du chantier plusieurs fois évoquée durant les travaux, mais en vain, a été soulignée.

Le n°10, de la rue SIMONIS, va devenir un, ou le grand pôle de contrôle du département. Les collègues des SIP et SIE de STRASBOURG- NEUDORF, vont rejoindre le 35 Vosges à compter du 1^{er} juillet 2011, dans des locaux qui resteront tels quels, et profiter à leur

tour des joies du travail sur chantier, (ils auront entre temps goûté aux travaux à Neudorf).

A HAGUENAU, des travaux vont être entrepris en 2012. Il est à signaler qu'une rampe destinée aux personnes à mobilité réduite (actuellement reçues dans la rue) est enfin budgétisée. Les malfaçons de l'immeuble d'ILL-KIRCH, sont à présent légendaires et prêtent à sourire, tellement c'est énorme. Fuites d'eau, chutes de pierres, chauffage et climatisation défectueux, sont le lot quotidien des agents du site.

Enfin, le 35 VOSGES : c'est au cours de cette réunion que les organisations syndicales de la DRFIP ont enfin eu connaissance du projet de la restructuration de l'immeuble, à savoir de l'aménagement du futur accueil au RDC et des SIP-SIE dans les étages du bâtiment. Une fois de plus M. PRAITANO, l'architecte de la DPMA a présenté et défendu les grandes lignes du projet avec son support habituel (power-point).

Bien que le sujet ait été abordé en toute fin de matinée, l'intéressé a répondu aux diverses questions tout naturellement posées par les syndicats. A cette occasion et une fois de plus, sa méconnaissance des services et du fonctionnement de la DGFIP, s'est avérée flagrante.

En effet, notre jeune architecte s'est offusqué et a visiblement mal pris certaines questions posées par l'expert de la CGT Finances Publiques 67, quant à l'entrée du futur CFP de STRASBOURG-VOSGES, notamment à propos de l'accès « handicapés » du bâtiment d'une fragilité extrême et d'un maniement délicat (par expérience) ainsi que de l'escalier d'accès au hall d'accueil qui verra se croiser certains jours plusieurs milliers d'usagers !

Piqué au vif, l'intéressé a expliqué que du fait du classement de l'immeuble aux monuments historiques il n'était pas question de toucher, ni à l'entrée, ni à la façade du bâtiment, ce que personne du reste n'avait suggéré, puisque, et l'escalier et le monte-charge handicapés sont situés à l'intérieur de l'immeuble. Visiblement, le jeune homme n'a pas compris qu'il s'agit là d'une question cruciale de sécurité et que lorsque les problèmes liés à cet accès exigü se poseront, il sera lui-même à des années lumière, et qu'il appartiendra aux agents de l'accueil et aux responsables de la sécurité d'assumer ... ! Oui, cela sert aussi à cela le syndicat, et notamment au CHS, à faire remonter ou à anticiper les problèmes. Il est important n'en déplaise à l'Architecte de la DPMA, que cet aspect des choses soit consigné au procès-verbal de la séance. Notons également au passage qu'il a été acté, suite à l'intervention de l'expert de la CGT, que la cage de l'escalier principal aura également droit à un rafraîchissement (tapisserie, peinture), ce qui n'était pas prévu au départ. Cet escalier certes utilisé majoritairement par les agents, de par sa saleté aurait d'une part constitué une verrue dans le bâtiment remis à neuf, et qu'aurait pensé la personnalité qui immanquablement viendra inaugurer ce futur fleuron de la DGFIP ?

En conclusion, la Cigogne dira que le boulot ne manque pas au niveau de l'hygiène et de la sécurité, sur l'ensemble des sites de la DRFIP d'ailleurs, encore faudrait-il que les diverses parties prenantes s'y intéressent, ou aient la possibilité d'intervenir, dans le respect de leurs prérogatives, il s'entend.

Communiqué : délais de route.

La section CGT avait demandé, dès l'installation de la DRFIP en septembre 2010, qu'une discussion soit ouverte sur la pratique et les modalités de mise en œuvre des délais de route.

Après plusieurs ajournements la direction a été relancée en début d'année par vos représentants.

Lors de l'entrevue de janvier la direction a demandé aux représentants des personnels de formaliser leur demande.

La CGT a rapidement produit un document d'introduction au débat ([document publié sur notre site le 15 février 2011](#)).

C'est sur ces bases là qu'a eu lieu le débat de l'entrevue du 14 mars 2011.

Nous avons constaté de fortes convergences dans le sens de nos propositions.

Lors de la réunion du 4 avril 2011 la direction a annoncé la finalisation du document unifiant les règles pour les jours à venir.

Nous pouvons raisonnablement espérer que les distorsions constatées seront enfin aplanies.

Ce document a été transmis, signé par les agents des 4 centres CDI-CDIF, au directeur régional des finances publiques du Bas-Rhin. Il est accompagné d'une demande de réunion à tenir le plus tôt possible sur le sujet avec les agents des services concernés et les organisations syndicales.

Lettre ouverte à Monsieur le DRFIP

Strasbourg le 23/02/2011

La réunion des agents des sites concernés par la fusion CDI-CDIF, Erstein, Molsheim, Sarre-Union, Wissembourg, organisée par les deux syndicats CGT-FIP et SNUI-SOLIDAIRES a permis de faire le point sur cette réforme mise en place depuis décembre 2007 pour Molsheim, Sarre-Union et Wissembourg et décembre 2008 pour Erstein.

Le témoignage des agents travaillant dans ces services a révélé un grand désarroi devant les difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent.

I - L'accumulation de compétences

Les compétences à maîtriser : la fiscalité des personnes et la fiscalité des locaux sont deux métiers complètement différents, demandant chacun beaucoup de connaissances dans leur domaine. Il faut y ajouter la maîtrise des applications informatiques très différentes (et peu conviviale pour MAJIC).

Les services qui s'en sortent « le moins mal » sont ceux qui ont des ateliers fonciers où des agents sont dédiés de façon permanente aux travaux cadastraux (ils participent toutefois à la campagne IR). Encore faut-il avoir suffisamment de personnel pour pouvoir les constituer.

II- Un grave manque de formation

Il a été constaté un grave manque de formation pour pouvoir assumer cette hyper-compétence :

-formation de départ forcément théorique trop courte et donc superficielle. De plus les agents qui ont reçu la formation initiale ne sont souvent plus en poste.

-A part Molsheim, la fusion s'est faite sans apport d'agents du cadastre. La formation pratique n'a pu se faire qu'avec des tuteurs qui ont apporté une aide ponctuelle pendant un an. Il n'y a pas eu de relais par la hiérarchie et depuis les agents se débrouillent avec les moyens du bord.

Il a toujours été dit qu'il faut 2 ans pour former en service un agent de secteur foncier. Il est évident qu'on n'a pas donné aux agents de CDI-CDIF la formation nécessaire.

Ce manque de formation et d'encadrement compétent a eu des conséquences sur la qualité de la documentation cadastrale et sur le contentieux qui a pu en découler.

III- Les calendriers

Les calendriers IR, TF, TH qui se succèdent ou se chevauchent tout au long de l'année créent une situation d'urgence continue où l'on passe d'une échéance à l'autre sans pouvoir « souffler » pour se former, s'informer, s'organiser, anticiper, toutes choses absolument nécessaires au bon fonctionnement d'un service.

Au bout du compte, ce sont les travaux cadastraux qui passent en dernier si il reste du temps. Mais si la relance des propriétaires n'est pas faite les évaluations manquent et la TH sort toujours avec des valeurs locatives d'attente ce qui n'était pas le but de la réforme.

IV- L'éclatement de la documentation cadastrale

L'éclatement de la documentation cadastrale entre déclarations professionnelles (CDIF) et déclarations habitation (SIP) rend la mise à jour des évaluations plus compliquée, un immeuble ne se découpant pas selon ses affectations mais formant un tout.

Pour la gestion des immeubles en copropriété, la collection des esquisses d'étage est restée au CDIF, les services fusionnés ne disposent que des esquisses à traiter dans le cadre d'une mise en copropriété ou d'une construction nouvelle. Or il est nécessaire de consulter les esquisses anciennes pour traiter certains contentieux de taxe foncière (surfaces, disposition des locaux) ou pour traiter une esquisse rectificative (connaître la situation antérieure).

V- Les suppressions d'emplois

Tous ces défauts sont bien sûr accentués par les suppressions d'emplois qui n'épargnent pas ces services déjà fragilisés et qui atteignent aujourd'hui la situation de faillite puisqu'ils ne peuvent plus assurer leurs missions : délestage d'extraits ou de CSP sur d'autres sites qui eux-mêmes n'arrivent plus à fournir, utilisation de vacataires, retard dans tous les travaux.

A titre d'exemple, cette année Erstein perd encore un poste d'agent C alors que des extraits sont délestés, que le seul agent issu du cadastre part en retraite et qu'il reste encore des agents à former. De plus un agent C est détaché à Sélestat et au 01/09/2011 il y aura un agent en disponibilité. Ce service est en phase d'asphyxie si rien n'est fait.

Le peu de personnel dont avaient été dotés ces services au moment de la fusion (sauf Sarre-Union qui ne reçut aucun agent pour la charge supplémentaire) a été repris par les suppressions d'emplois mais les travaux cadastraux et l'hyper-compétence sont restés.

Ce constat très négatif dont les agents souffrent au quotidien demande des prises de décision rapides quant à la gestion de ces services tant au niveau des moyens en personnel qu'au niveau de leur organisation.

Quant à l'avenir de la réforme, si dans l'absolu les agents concernés ne sont pas opposés au principe du rapprochement, le marasme quotidien et la confirmation des suppressions d'emplois dans les années à venir rendent inenvisageable la poursuite de la réforme CDI-CDIF.

**Monsieur le Directeur,
les petits CDI-CDIF sont à l'agonie.**

Il est urgent que vous leur veniez en aide !

Post-scriptum de la Cigogne :

Il n'est nullement dans l'intention de cette lettre ouverte de mettre en cause les collègues qui ont assuré le tutorat pendant un an (voire plus vu l'étendue des besoins). Ils n'ont pas compté leurs déplacements et leur disponibilité téléphonique ceci sans décharge de service ni autre forme de reconnaissance de la part de l'administration qui a même par moment, devant les problèmes rencontrés, mis en cause leur action.

Il est bon de préciser aussi que les CDIF « racine » (dont est issue la documentation importée dans les SIP CDI-CDIF) souffrent eux aussi de ce fonctionnement bâtarde où les documents transitent, sont dupliqués, retournés etc, les contribuables baladés selon l'affectation de leurs locaux ou leurs demandes concernant le plan cadastral du SIP au CDIF.

Aléas de Campagne !

C'est à présent officiel, la Campagne IR 2011 (revenus 2010) se fera cette année, non pas au 35, avenue des Vosges mais dans le hall d'accueil de l'ancienne TG au n° 25, de ladite avenue. Du fait des travaux d'aménagement du futur CFP de STRASBOURG, il était difficilement envisageable de recevoir le nombreux public du mois de mai dans le bruit, la poussière, les gravats ! C'est donc fort judicieusement qu'en haut lieu, l'on a pensé à cette solution de rechange, qui plus est, présente un avantage certain, l'espace !

Hélas, le tableau idyllique présenté au départ, tout d'abord change au jour le jour, mais pas forcément dans le bon sens. Au début le hall entier était mis à disposition de l'accueil de campagne, et il s'est avéré au fur et à mesure des réunions de préparation que cet espace fond comme neige au soleil ! Il semble bien en fait, que l'osmose découlant de cette fusion voulue par le ministre, si elle est imposée à la hussarde aux agents ne soit pas encore totalement intégrée par la hiérarchie intermédiaire, qui fait visiblement de la résistance. Signalons au passage que les syndicats, et notamment la CGT Finances Publiques, ont depuis belle lurette effectué la démarche. Mais revenons en à notre campagne IR au siège de la DRFIP 67.

Si l'installation du dispositif dans le hall d'accueil présente certains avantages, dont celui de pouvoir effectuer la distribution des imprimés et le dépôt des déclarations sans vraiment rejoindre le hall (bas de l'escalier) et pour les usagers demandant un accueil personnalisé, de mettre en place un flux d'entrée et de sortie, il comporte également des lacunes et non des moindres. D'une part il n'existe aucune possibilité d'accueil pour les personnes handicapées, et d'autre part, il n'est pas envisagé de mettre des toilettes à la disposition du public ! On voit bien que nos têtes pensantes n'ont jamais fait d'accueil à grande échelle, car il est notoire qu'au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai, et la première du mois de juin, compte tenu de l'afflux, les temps d'attente s'allongent, et que ça et là, parmi les usagers les plus âgés ou les plus jeunes (enfants), il n'est pas rare que certains souffrent de problèmes sur lesquels nous ne nous étendrons pas ici ! Qui va devoir gérer ces deux graves manquements ? Évidemment les vacataires et les agents d'accueil ! Ce n'est certes pas le Châtelain du lieu qui va affronter les manants ! Espérons qu'il est au moins prévu un « petit coin » pour les agents de l'accueil, mais rien n'est moins sûr ... Bon, si le DRFIP souhaite avoir les honneurs de la presse ... grand bien lui fasse !



Ah ! Les braves gens !

Cela fait bien huit mois déjà, que les agents du 35 Vosges, du fait des travaux de mise en sécurité du bâtiment, exécutent leurs missions, dans le bruit, la poussière, les odeurs, les courants d'air les va et vient éternels, ceci stoïquement il faut bien l'admettre. A ce premier chantier toujours en cours, s'en est rajouté un autre, celui de l'accueil du futur CFP de STRASBOURG, qui vient de débiter le 4 avril 2011, avec tout de suite de la démolition, donc de la poussière du bruit, des vibrations, etc. La préparation de ce deuxième chantier a nécessité d'importants travaux de déménagement effectués à la fois par des professionnels et l'équipe technique de la DRFiP, qui se sont révélés particulièrement efficaces, il convient aussi de le souligner. Dès lors certains agents du site ont dû quitter leur poste de travail précipitamment, pour se retrouver dans de grandes salles poussiéreuses, sans téléphone ni informatique, bref, une fois de plus tout cela s'est fait «à la hussarde». Quelle considération pour nos collègues qui se sont déjà montrés fort patients et de bonne composition ? Une fois de plus, ceux qui font le boulot sont pris pour du mobilier « On nous prend pour de vulgaires armoires » (sic) ! A tout cela se rajoute une opération d'archivage sans précédent dans l'immeuble, où les agents de tous grades s'investissent largement (sans équipements spécifiques), tout en sachant que leurs tâches quotidiennes ne s'envoleront pas. Cela frise l'héroïsme ! Bon, il y a aussi de temps à autres et heureusement d'ailleurs, quelques distractions, car c'est un vrai plaisir de voir les électriciens des deux chantiers successifs se marcher dans les pattes et se détester cordialement. C'est petit certes, mais on a les compensations que l'on peut, et on ne parle pas des casseurs et des risques de dégâts sur un chantier non encore réceptionné... !

L'immeuble entier est une fourmilière ouverte à tous vents, un dépotoir, tout y est plein de plâtre, de déchets de câblage, de ferraille, les couloirs sont encombrés d'armoires et de mobiliers divers, et bien normalement les femmes de ménage n'y peuvent pas grand chose. L'hygiène et la sécurité ? Pffff, on oublie ! Et les collègues désabusés supportent sans broncher ou si peu ! Ah, les braves gens ! Tout cela sans la moindre compensation, ni pécuniaire, ni autre !

Il y a de quoi être admiratif ! Les mentalités ont décidément bien évolué depuis une vingtaine d'années. Tout ce cirque aurait été impensable à l'époque ! Les anciens se souviendront de la grande fusion (directs et indirects) au début des années 1970, en 1972 précisément, où nos heureux prédécesseurs avaient au moins touché une prime de fusion conséquente (un salaire et demi) ... ! La CGT espère que l'on se souviendra, en haut lieu, de tous les désagréments subis par les agents du 35 et des autres sites d'ailleurs (qui dégustent ou ont dégusté également, avec la même patience, la même philosophie) et de leurs conséquences, cela au niveau de toutes les instances paritaires, car des dégâts collatéraux, il y en aura forcément.

BONJOUR, C'EST L'ARCHITECTE !

Les collègues du CDI-Neudorf vont vivre à leur tour (ceux du 35 sont en plein dedans depuis plusieurs mois) les joies du « travail en musique », aménagement de leurs locaux pour les futurs arrivants oblige.

Alors comme d'habitude l'architecte débarque sans crier gare dans le service, prend ses mesures, échange quelques phrases sibyllines avec l'agent qui, passé le premier moment de stupeur, ose lui demander de quoi il s'agit.

Comme d'habitude on considère en haut lieu que les agents sont des meubles ou des machines et qu'il n'y a pas lieu de leur exposer, **AVANT** le commencement des travaux, les tenants et aboutissants de ce qui va se passer dans leur service, comment gérer la situation puisqu'il est désormais admis que l'on peut répondre au téléphone, réfléchir au traitement d'un contentieux, établir une imposition, recevoir le public dans le bruit et la fureur !

Sur Ulysse on peut voir la pub sur une journée nationale le 17/03 sur les conditions de travail avec les agents AC-MO, la DGFIP y a rappelé son « engagement au travers du plan d'actions pour l'amélioration des conditions de vie au travail » communiquez, communiquez, il en restera toujours quelque chose... au fond de la poussière des services !

La DRFiP s'engage pour votre pouvoir d'achat

Vous avez bien lu, notre direction est à nos côtés ! On a beau être administrateur général des finances publiques, on n'en est pas moins conscient des difficultés de tous les jours de la « base ».

1^{er} constat : l'essence coûte cher. De plus en plus.

2^{ème} constat : les rémunérations augmentent moins vite (BEAUCOUP moins vite) que le prix des carburants.

D'où cette annonce, publiée lundi 21 mars sur le site Ulysse 67, et invitant les agents... à comparer les prix avant de faire le plein ! Suit une page de développements propagandistes sur l'efficacité de la politique du gouvernement en la matière. A ce propos, la Ministre de l'Économie, qui vante l'action de nos collègues de la Concurrence et de la Répression des Fraudes sait-elle combien les services de la DGCCRF ont été désorganisés ces dernières années ? Localement, par la mise en œuvre de la REATE (Réforme de l'administration territoriale de l'État), et au plan national, par la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux (voir deux sur trois) partant à la retraite.

Pour l'anecdote, on relèvera que sur les deux sites internet recommandés par la DRFiP pour comparer les prix, l'accès au site gouvernemental (www.roulez-eco.fr) n'est pas autorisé au moment où ces lignes sont écrites...

Risques psychosociaux

Open space et bruit.

Selon l'INRS*, le bruit peut affecter les personnes de plusieurs manières :

- effets traumatiques : le bruit entraîne une fatigue auditive qui se manifeste par des bourdonnements ou des sifflements (acouphènes), et au-dessus d'une exposition de 8 heures à 80dB, une perte d'audition.
- effets non traumatiques : au-delà des effets sur l'audition, le bruit a également des effets sur le plan psychologique. Il augmente le stress, qui entraîne des troubles digestifs et des troubles du sommeil, les risques cardiovasculaires et fait baisser la concentration. Le bruit est aussi source d'anxiété, de dépression, d'irritabilité voire d'agressivité.

Selon l'IFEN*, le bruit est la deuxième cause de pathologies professionnelles (9,4%). Ces chiffres sont probablement très inférieurs à la réalité, car les examens auditifs sont rares, et les salariés ignorent souvent leur mal.

Jusqu'à l'apparition du travail en plateau, (centre prélèvement service, assistance téléphonique, open space) le bruit était un problème marginal dans les services administratifs. Les directions sont sourdes au discours syndical sur les effets psychologiques du

bruit et notre opposition au travail en plateau. (Le nouveau centre de Molsheim en est le dernier exemple).

Dans les CHS l'administration se retranche derrière l'absence de traumatisme (perte d'audition) et une mesure du bruit en volume sonore pour imposer le travail en plateau et nie les effets psychologiques. 60DB (A), soit le bruit d'une conversation normale, constitue la norme admissible aux yeux de l'administration.

Or l'expérience suivante que chacun d'entre nous a vécu, montre que cette approche est largement insuffisante : 3 collègues discutent dans un bureau ; le téléphone sonne et invariablement la personne au téléphone demande aux collègues de faire moins de bruit....

Une nouvelle norme du bruit est actuellement en voie d'adoption (sortie probable en fin d'année).

Elle définit un indice acoustique d'intelligibilité STI (speech transmission intelligibility).

Cet indice permet de savoir si le discours est clairement perceptible, sans faire d'effort d'attention. Il permet de prendre en compte le fait que quand le signal est perturbé, avec un bruit de fond mélangé d'ondes directes, d'ondes réfléchies multiples, produisant un champ acoustique diffus trop complexe, chargé de multiples timbres perceptibles, le STI diminue.

Pour en revenir à l'exemple précédent, le discours téléphonique est perturbé par le bruit de fond, alors que le volume sonore a très peu augmenté.

Avec le STI nous disposerons d'un outil nouveau pour nous faire entendre des directions sur ce fléau que sont les open spaces.

Nous demandons que l'aménagement du CPS au DI soit précédé d'une étude acoustique anticipant ces nouvelles normes afin d'offrir des conditions de travail correctes aux agents.

Il faudra dans la foulée revoir la situation de toutes les installations d'espaces ouverts existantes.



*Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

*Institut Français de l'Environnement

Futur Pôle CE à Neudorf ou l'école de la patience.

La concentration des SIP au 35 avenue des Vosges a pour conséquence le déménagement des Pôles de Contrôle et de d'Expertise à Neudorf.

La Cigogne n'en remettra pas une couche sur les travaux au 35 avenue des Vosges ni sur le rapprochement usager-administration.

Sur le papier tout fonctionne, la direction atteint ses indicateurs...sauf qu'il y a visiblement eu un oubli.

Les bases ILIAD et BDRP seront localisées au 35 av des Vosges et les agents du Pôle CE à Neudorf les consulteront à distance.

L'oubli est là : de notoriété publique BDRP EST TRES TRES LENT EN CONSULTATION A DISTANCE, l'architecture de l'application n'ayant pas été conçue pour cet usage.

Il serait facile d'ironiser sur le thème «la mise en œuvre de la lettre de mission du DRFiP se fait au détriment de la bonne marche des services ».

Mais le cœur n'y est pas, les conditions de travail des collègues et les missions de service public seront fortement affectées par ce « grain de sable » informatique.

Nous souhaitons que la direction remédie à ce problème qu'elle a créé, y compris par des moyens non conventionnels (connexion et doublement des PC).



La réunion OS-DRFiP qui s'est tenue lundi 4 avril a précisé les modalités de diffusion de l'information syndicale au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

La diffusion massive par e-mail est **interdite** sauf aux adhérents et aux personnes qui en font la demande expresse auprès des OS.

Par conséquent, pour que vos collègues non-adhérents CGT puissent profiter de notre Cigogne, nous les invitons à nous contacter pour en faire la demande

<http://www.financespubliques.cgt.fr/67/spip.php?rubrique1>

Les missions de service public hospitalier ne peuvent pas être assurées par le secteur privé lucratif

La CGT a pris connaissance avec colère et consternation du projet du Ministère de la Santé, relayé par un amendement à la Proposition de Loi « Fourcade », de faciliter l'attribution de missions de service public aux cliniques privées à but lucratif.

Alors que se multiplient des discriminations budgétaires réitérées au profit du secteur lucratif, et que la permanence des soins se trouve gravement amputée pour satisfaire les cliniques privées, cette nouvelle marque de défiance à l'égard des hôpitaux publics est particulièrement choquante.

La CGT ne peut accepter la généralisation d'une logique d'appel à projet permettant des interprétations hétérogènes selon les régions et favorisant clairement l'ouverture aux cliniques privées, sans contrôle réel du respect en leur sein des principes d'égalité d'accès, de permanence des soins et d'accessibilité financière.

La CGT est attachée à un service public hospitalier efficace disposant des moyens pour répondre aux besoins de la population dans le cadre des principes d'égalité et de solidarité. Elle demande que cessent les entreprises de démantèlement du service public et ne peut accepter des modifications de la loi HPST dans le seul intérêt des actionnaires du secteur d'hospitalisation privée lucrative.

La CGT s'est opposé à la loi HPST au motif qu'elle constituait une étape supplémentaire de démantèlement du service public hospitalier. Aujourd'hui, encore plus qu'hier, elle exige qu'un véritable débat national s'engage afin de discuter d'une nouvelle loi remplaçant la loi HPST, centrée autour d'un véritable service public de santé. Elle continuera à porter cette exigence, notamment lors de la journée d'action du 2 avril, avec l'ensemble des acteurs et des forces sociales rassemblées autour de cette même revendication.

Montreuil, le 28 mars 2011

Un fait grave vient de se produire

Dans son édito de janvier, la Cigogne se faisait l'écho du rapport à l'Assemblée Nationale du rapporteur général de la commission des finances qui citait « les conditions de travail à la DGFIP, du climat interne et des risques de dérive vers un syndrome France Télécom ».

Nos collègues des Bouches du Rhône viennent tout juste de nous relater l'un des premiers incidents de ce tristement célèbre syndrome.

En effet, jeudi 30 mars vers 16 heures au CDIF de Tarascon, après une communication téléphonique "houleuse" avec un contribuable, une collègue a craqué. Alors que les agents essayaient de lui porter assistance, elle a tenté de porter atteinte à son intégrité physique en cherchant à se taillader les veines avec un couteau. Les collègues ont pu l'en empêcher. Les pompiers ont du intervenir pour évacuer cette collègue.

Un certain nombre de faits sont avérés : cela s'est produit sur le lieu de travail. Le déclencheur est professionnel (le coup de fil) et puis il y a le contexte du service : il est particulièrement lourd.

8 jours avant, le 24 mars, lors d'une tournée de service de la CGT, les collègues du CDIF de Tarascon avaient tiré la sonnette d'alarme sur la situation calamiteuse du service. Ils ont commencé à rédiger une pétition. Voici dans quels termes ils décrivent la situation qu'ils vivent : *" le retard s'accumule de plus en plus, c'est une vraie catastrophe...Les agents de moins en moins nombreux sont dépassés. Notre sentiment d'impuissance se traduit par un mal être grandissant de jour en jour...Nous arrivons à saturation, nous n'en pouvons plus. Faut-il attendre un drame pour que vous compreniez la situation dans laquelle on se trouve : il y a urgence!"*

En trois ans on est passé de deux secteurs fonciers avec deux B et six agents C à un secteur avec un B et 4 agents C. Mais pour la direction cela ne suffit pas : elle a décidé de supprimer encore un poste C au 01/09/2011.

SOMMAIRE

Page 1 :

La solution à sa mémère

Page 2 :

CHS du 22 mars

Communiqué délai de route

Page 3 :

Lettre ouverte

Page 4 :

Aléas de campagne

Page 5 :

Ah les braves gens

Bonjour c'est l'architecte

La DRFIP s'engane

Page 6 :

Open space et bruit

Page 7 :

Pôle CE à Neudorf

NTIC

Service public hospitalier

Page 8 :

Fait Grave

Sommaire

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse Administrative :

Adresse Personnelle :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant local ou à :

Thierry BORDENAVE au CSI de Strasbourg

Jean Michel CHAIRON à la TP Drulingen

Michel BASTIAN au SIE de Haguenau